

---

## Charte de bonne conduite de la chambre des représentants du peuple de Savoie

---

### Articles de la charte

1. En assemblée sénatoriale, la prise de parole s'effectue exclusivement sur invitation du président de séance.
2. Les allocutions sont préparées et concises. Elles sont faites face à l'assemblée sénatoriale.
3. Une fois l'allocution terminée, l'invitation au débat est lancée par le président de séance.
4. Les sénateurs souhaitant intervenir se manifestent en levant la main.
5. Les sénateurs prennent la parole au nom de leur groupe et non à titre personnel.
6. Lors des débats contradictoires, seuls les arguments sont recevables, pas les ressentis ou les impressions personnelles.
7. Les sénateurs s'engagent à ne pas couper la parole lors d'exposés ou de débats.
8. Les sénateurs s'engagent à respecter l'ordre du jour des séances.
9. Les sénateurs s'engagent à rester toujours courtois et respectueux.
10. Les sénateurs se doivent d'être sobres pour pouvoir siéger en séance.
11. Tout manquement à l'une de ces consignes sera sanctionné.
12. Le Cercle des Officiers veille à l'équité des temps de parole de chaque sénateur.
13. Aucune communication sur les travaux au sénat ne peut être faite. Seuls les comptes-rendus sont rendus public. Le non-respect de cette règle vaut exclusion prononcée par le Cercle des Officiers et le Conseil des Sages.

### Sanctions prises à la suite d'un comportement inadapté

- 1<sup>er</sup> avertissement : Mise en garde et rappel de la règle.
- 2<sup>ème</sup> avertissement : Interdiction de s'exprimer dans le débat en cours.
- 3<sup>ème</sup> avertissement : Interdiction de s'exprimer jusqu'à la fin de l'assemblée sénatoriale en cours.
- 4<sup>ème</sup> avertissement : Exclusion temporaire du Sénat.  
*La durée d'exclusion est définie par le Collège des Officiers.*
- Après réintégration suite à une exclusion temporaire, si une nouvelle sanction devait être prise, une exclusion définitive pourrait être prononcée.  
*Exclusion soumise au vote du Sénat.*

Cette charte de bonne conduite est librement acceptée et signée par chaque sénateur siégeant au Sénat et par les membres du Conseil des Sages.

Je soussigné : ..... / .....  
(Nom/prénom)

Sénateur du groupe : .....  
(Membre du Conseil des Sages)

Date : ...../...../.....

Signature :

